

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 février 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE193855003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les deux (2) firmes suivantes : Englobe Corp. (2 547 735,62 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 \$) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE193855003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les deux (2) firmes suivantes : Englobe Corp. (2 547 735,62 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 \$) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires.

À sa séance du 5 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels (lots 1 et 2) d'une valeur de plus de 1 M\$, dont :*
 - *l'un des adjudicataires (SNC-Lavalin GEM Québec inc., anciennement Groupe Qualitas inc.) en est à son cinquième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 12 février dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

La Commission retient que quatre soumissions sur sept étaient conformes et que toutes les entreprises soumissionnaires ont déposé des prix supérieurs à l'estimé. L'adjudicataire est celui qui a soumis le meilleur prix, et ce, fort probablement en raison de son expérience. Le Service a expliqué que l'écart de 10% était dû à l'extrême sollicitation du marché en ce moment, ce qui s'observe par l'augmentation des taux dans le cadre de plusieurs projets. Le Service a également expliqué que les équipes des différentes firmes sont en déficit de main-d'œuvre, et ce, en raison de nombreux départs à la retraite parmi les chargés de projet seniors. Le Service constate également un vide de diplômés ces 10 dernières années en ingénierie géotechnique, d'où l'idée d'offrir des stages à la Ville de Montréal.

D'autre part, la Commission salue la stratégie du Service qui a opté pour l'annulation de l'octroi des lots 3 et 4 en raison des soumissions trop élevées. En effet, les

commissaires voient d'un très bon œil le fait de ne pas avoir eu à retourner en appel d'offres dans le contexte actuel. Le grand nombre de mandats confiés aux entreprises sous ententes-cadres fait en sorte d'épuiser rapidement les banques d'heures qui y sont prévues, devançant ainsi l'échéance des ententes. Étant donné que quatre ententes-cadres en vigueur depuis 2018 viendront à échéance en 2020, il est possible d'espérer un contexte plus favorable pour lancer un nouvel appel d'offres en vue d'obtenir de meilleurs prix pour ces services professionnels au cours des années à venir.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de services professionnels (lots 1 et 2) d'une valeur de plus de 1 M\$, dont :*
 - *l'un des adjudicataires (SNC-Lavalin GEM Québec inc., anciennement Groupe Qualitas inc.) en est à son cinquième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE193855003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.